

Luxembourg, le 12 janvier 2021

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :

*« Dans une interview parue récemment dans la presse écrite, le président des vignerons indépendants regrette que les viticulteurs luxembourgeois – contrairement aux vignerons allemands – ne puissent pas prélever de l'eau de la Moselle pour arroser les jeunes vignes pendant les périodes de sécheresse.*

*Or, la législation luxembourgeoise permet d'ores et déjà l'utilisation d'eau de la Moselle en cas de forte chaleur par les vignerons, sous condition d'introduire une demande d'autorisation à l'Administration de la gestion de l'eau.*

*Dans leur réponse à la question parlementaire n°2735 du 27 août 2020, Madame et Monsieur les Ministres indiquent qu'aucune demande d'autorisation n'a été introduite en 2020. Par ailleurs, il est précisé dans la même réponse que « tenant compte de la problématique énoncée et suite à une prise de contact récente de l'Institut viti-vinicole et de la Fédération viticole, une solution concrète respectant les contraintes de la législation sur l'eau sera recherchée et élaborée avec les acteurs concernés en cas de besoin. »*

*Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural :*



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*- Quel est l'état d'avancement de l'élaboration de la solution susmentionnée ? Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils déjà donner des précisions à ce sujet ?*

*- Madame et Monsieur le Ministre estiment-ils nécessaire de simplifier les démarches administratives afin de faciliter l'attribution d'une autorisation ?*

*- Est-ce que les demandes d'autorisation sont traitées en concertation avec les autorités allemandes afin de coordonner les prélèvements d'eau autorisés aux vignerons luxembourgeois et allemands ?*

*- Quelle est selon les ministres, la raison pour laquelle aucun vigneron n'ait demandé en 2020 l'autorisation de pouvoir prélever de l'eau de la Moselle ?*

*- Est-ce que la qualité d'eau actuelle de la Moselle répond aux normes prescrites pour pouvoir arroser les jeunes vignes ?*

*- Est-il prévu de sensibiliser davantage les vignerons quant à la possibilité de prélever de l'eau de la Moselle par temps de chaleur forte ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député